

PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA SITUATION DES ARCHIVES RELIGIEUSES AU QUÉBEC

8 décembre 2021

ARCHIVES
NATIONALES



Québec 

PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA SITUATION DES ARCHIVES RELIGIEUSES AU QUÉBEC



Vue des propriétés d'une congrégation religieuse, [Vers 1880], BAnQ Vieux-Montréal, Collection Famille Massue, (06M,P114,S7,P220), Photographe non identifié.

Nom de l'organisme :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Responsables :
Éric Turcotte, archiviste
Jean-Philippe Asselin, archiviste
Valérie D'Amour, directrice des régions

Coordonnées :
valerie.damour@banq.qc.ca / 514 873-1101, poste 6281

Date : 8 décembre 2021

Table des matières

1	MISE EN CONTEXTE.....	2
2	DÉMARCHES.....	3
3	CONSTATS.....	3
4	RECOMMANDATIONS.....	5
	ANNEXE 1	6
	ANNEXE 2	10

1 MISE EN CONTEXTE

La religion, notamment de confession catholique, a joué un rôle déterminant dans le développement social, économique et culturel du Québec¹. Les archives religieuses produites depuis le début de la colonisation du territoire par les membres du clergé ont un caractère unique et sont de précieux témoins de l'histoire du Québec. Ces derniers ont en effet été des acteurs centraux dans le développement du territoire, notamment par la création de nouvelles paroisses. Pensons à des figures marquantes comme le curé Labelle qui a ouvert les Laurentides à la colonisation à la fin du XIXe siècle. Parallèlement, les communautés religieuses se sont occupées, pendant près de 400 ans, de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux au Québec, et ce, jusqu'à la Révolution tranquille. Prenons pour exemple l'œuvre de pionnières comme Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys et plus récemment Marie Gérin-Lajoie.

Aujourd'hui, les statistiques démontrent un important déclin de la pratique religieuse des Catholiques au Québec. Depuis les 10 dernières années, le nombre de paroisses a diminué de 24 %, passant de 1300 à 983². La même tendance à la baisse s'observe pour le nombre de communautés religieuses. Selon la Conférence religieuse canadienne (CRC), les communautés religieuses comptaient 12 890 membres en 2011. Ce chiffre est passé à 7 973 en 2021, soit une baisse de 38 % durant la dernière décennie.

La fermeture du centre d'archives de l'Univers culturel de Saint-Sulpice, à l'été 2020, a provoqué une onde de choc dans les communautés archivistique, historienne et patrimoniale québécoises. Cet événement a remis à l'avant-plan l'enjeu de la sauvegarde et de l'accessibilité des archives religieuses. Depuis septembre 2020, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été en lien avec le milieu des archivistes religieux par l'entremise du Regroupement des archivistes religieux du Québec (RAR) et du Comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), pour définir les actions les plus pertinentes à entreprendre. Le 28 octobre 2020, le CPRQ organisait une table ronde portant sur l'avenir des archives religieuses au Québec. Cet événement a été l'occasion pour les participants, dont BAnQ, d'exposer leur point de vue et de proposer des pistes de solutions.

À la lumière des recommandations de la table ronde et des rencontres avec le milieu archivistique religieux, BAnQ a entrepris des démarches afin de mieux connaître la situation des archives religieuses au Québec.

¹ Bien que ce rapport porte sur les archives des communautés catholiques et les diocèses catholiques et anglicans du Québec, BAnQ reconnaît que les archives des communautés de confessions chrétiennes protestantes ont également une valeur historique indéniable.

² Entre 2000 et 2020, le nombre de paroisses a diminué de 48 %, passant de 1780 à 983.

2 DÉMARCHES

De concert avec le CPRQ, BAnQ a procédé à une consultation auprès des diocèses du Québec. Sept rencontres ont eu lieu entre avril et octobre 2021 permettant de rejoindre dix-neuf des vingt diocèses catholiques de rites latins au Québec³ en plus des diocèses anglicans de Québec, de Montréal et d'Ottawa (voir annexe 1).

Une cueillette de données a également permis de recenser les différentes communautés religieuses catholiques dans l'ensemble des régions du Québec, de connaître leur localisation et leur mission principale. Ce portrait ne visait pas à faire l'état de la conservation des archives ni d'identifier les communautés qui pourraient fermer dans les prochaines années (voir annexe 2).

Les constats énoncés à la suite de ces démarches ont permis d'identifier les actions que BAnQ pourrait entreprendre pour favoriser la sauvegarde des archives religieuses.

3 CONSTATS

Des archives indispensables

Les organismes religieux⁴ ont façonné le Québec et leurs archives en sont des témoins privilégiés.

Les archives religieuses diocésaines, qui couvrent plus de quatre siècles d'histoire, comprennent notamment des écrits des évêques et des prêtres relatifs à la curie des diocèses et à l'érection et la gestion des paroisses, de la correspondance avec le Saint-Siège, des échanges avec des instituts de vie consacrée et des associations de fidèles. Les archives des communautés religieuses sont quant à elles constituées d'une part, des documents produits dans le cadre de leur administration et, d'autre part, de ceux provenant de leurs œuvres sociales.

Sans ces documents, il s'avère impossible de retracer et de comprendre l'histoire de nombreuses institutions publiques jouant aujourd'hui un rôle fondamental au sein de notre société dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. En ce sens, les archives religieuses sont complémentaires à celles conservées par BAnQ et par les organismes publics, qui assurent actuellement ces services à la population.

Une conservation souhaitée; une sauvegarde parfois incertaine

Dans l'ensemble, les représentants des organismes rencontrés sont conscients de la valeur historique des documents qu'ils conservent et souhaitent assurer leur pérennité. En ce sens, ces organismes

³ Au Québec, il y a trois diocèses de rites orientaux soit l'Éparchie pour les Grecs-Melkites, l'Éparchie pour les maronites et l'Exarchat syro-catholique du Canada. Il y a aussi l'Ordinariat militaire du Canada.

⁴ Le terme organismes religieux fait référence dans ce texte aux diocèses catholiques et anglicans consultés ainsi qu'aux communautés religieuses recensées.

s'appliquent, dans la mesure de leur capacité et de leur connaissance, à assurer une conservation adéquate de leurs archives.

Des mécanismes sont en place dans les diocèses pour assurer la sauvegarde des archives paroissiales, tel que prévu par la Loi sur les Fabriques. Lorsqu'une paroisse ferme, les documents produits sont généralement transférés dans une paroisse active et ultimement, le diocèse peut rapatrier des documents paroissiaux dans son service d'archives. La méthode est similaire pour les communautés religieuses : lorsqu'une maison provinciale ferme ses portes, les documents produits sont ramenés à la maison-mère.

Si jusqu'à présent les diocèses ne sont pas à risque de fermeture, la réalité est différente pour les communautés religieuses, comme en témoignent les données statistiques citées précédemment. Plusieurs avenues s'offrent à elles en vue de la sauvegarde de leurs archives : rapatriement des archives à Rome, don au diocèse ou à une autre communauté religieuse, don à un service d'archives privées agréé ou à BAnQ, etc. Il n'y a donc pas qu'un seul mode opératoire. Malgré la vigilance et la bonne volonté de tous les intervenants, un risque de perte d'information est toujours possible si aucune stratégie n'a été mise en place.

En termes d'archives privées, telles que celles des communautés religieuses et des diocèses, BAnQ n'a pas le pouvoir d'imposer la conservation des archives au Québec.

Des contextes diversifiés

Les organismes religieux évoluent dans des contextes distincts les uns des autres. D'une part, leurs capacités financière, matérielle et humaine sont influencées par le manque de relève, la diminution des sources de revenus (dîme, legs testamentaires, etc.) et leur réalité géographique. À titre d'exemple, l'éloignement des grands centres peut rendre difficile le recrutement de main d'œuvre archivistique spécialisée.

D'autre part, les priorités d'action des organismes religieux sont différentes selon leurs préoccupations. Le vieillissement des membres d'une communauté, par exemple, entraîne des investissements financiers considérables en soin de santé, laissant moins de ressources pour d'autres besoins moins prioritaires, dont le traitement et la diffusion des archives. Dans le même sens, les poursuites judiciaires auxquelles font face plusieurs organismes religieux actuellement les obligent à revoir la répartition de leur enveloppe budgétaire.

Dans ce contexte, BAnQ ne peut proposer un plan d'action unique qui pourrait convenir à l'ensemble des organismes.

Des partenariats potentiels inexploités

Le Québec est doté d'un réseau archivistique qui couvre l'ensemble de son territoire. Outre BAnQ, de nombreux services d'archives privées dont 41 sont agréés pourraient offrir certains services aux organismes religieux. Cependant, l'acquisition et le traitement de fonds d'archives peuvent devenir rapidement complexes et nécessiter des investissements importants notamment pour des espaces de conservation. C'est particulièrement le cas dans la région de Montréal, qui regroupe près de 50 % des

communautés religieuses. À ce titre, le projet de la Fondation des archives religieuses du Grand Montréal (FAR), créé en 2019 et visant entre autres à conserver le patrimoine des communautés religieuses de cette région, est considéré par BAnQ comme un modèle d'affaires prometteur pour la sauvegarde de ces archives religieuses.

Une accessibilité limitée

Bien que les archives des organismes religieux soient théoriquement accessibles aux chercheurs, celles-ci restent très peu consultées pour différentes raisons. D'abord, le milieu religieux est soucieux de la protection de ses informations, notamment des renseignements personnels de ses membres. Ces différents organismes doivent également respecter les directives qui émanent des autorités ecclésiastiques encadrant l'accessibilité documentaire. On remarque enfin le manque d'outils et d'instruments de recherche mis à la disposition des chercheurs pour faciliter le repérage des documents. Cette réalité est encore plus criante en mode numérique. Par conséquent, la valorisation de ces précieuses archives en est complexifiée.

4 RECOMMANDATIONS

En regard des constats énoncés plus haut, BAnQ recommande de :

- Sensibiliser le milieu archivistique au rôle qu'il peut jouer pour la sauvegarde des archives religieuses, notamment dans l'acquisition de fonds d'archives.
- Organiser des rencontres avec les acteurs du milieu religieux (les diocèses, le CPRQ, le RAR, etc.), le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et les intervenants du réseau archivistique (les sociétés d'histoire, les services d'archives privées agréés, etc.) afin de faire émerger des initiatives visant la préservation des archives religieuses.
- Maintenir et développer l'offre de service archivistique pour soutenir les organismes religieux dans la gestion, la conservation, le traitement et la mise en valeur de leurs archives.
- En concertation avec le MCC, soutenir le projet du FAR en mettant à leur disposition différentes expertises archivistiques, culturelles, muséales et immobilières.
- Accorder un soutien financier spécifique aux organismes religieux et aux centres d'archives pour assurer le traitement et la conservation des fonds d'archives religieuses.
- Favoriser un partenariat avec le milieu universitaire, en encourageant le financement d'une Chaire de recherche multidisciplinaire visant la mise en valeur et l'exploitation de ce patrimoine documentaire.
- Évaluer la possibilité de créer une plateforme de diffusion des données de description des archives religieuses du Québec.

ANNEXE 1

CONSULTATION DES DIOCÈSES CATHOLIQUES ET ANGLICANS SUR LA SITUATION DES ARCHIVES RELIGIEUSES AU QUÉBEC (2021) – FAITS SAILLANTS

LES DIOCÈSES AU QUÉBEC

Actuellement, au Québec, il y a vingt diocèses catholiques de rites latins, trois diocèses catholiques de rites orientaux et trois diocèses anglicans. Le diocèse de Pembroke et le diocèse anglican d'Ottawa sont inclus dans ce nombre étant donné que leurs frontières s'étendent de part et d'autre du Québec et de l'Ontario.

Tableau 1 – Diocèses catholiques de rites latins au Québec

Diocèse	Nombre de paroisses (2019) ⁵
Diocèse d'Amos	53
Diocèse de Baie-Comeau	55
Diocèse de Chicoutimi	63
Diocèse de Gaspé	64
Diocèse de Gatineau	51
Diocèse de Joliette	23
Diocèse de Mont-Laurier	14
Diocèse de Montréal	162
Diocèse de Nicolet	26
Diocèse de Pembroke	14 ⁶
Diocèse de Québec	40
Diocèse de Rimouski	97
Diocèse de Rouyn-Noranda	32
Diocèse de La Pocatière	55
Diocèse de Saint-Hyacinthe	75
Diocèse de Saint-Jean-Longueuil	45
Diocèse de Saint-Jérôme	33
Diocèse de Sherbrooke	41
Diocèse de Trois-Rivières	14
Diocèse de Valleyfield	23
Total	983

⁵ Ces données proviennent de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec.

⁶ Nombre de paroisses qui se retrouvent sur le territoire du Québec.

Le nombre de paroisses catholiques de rite latin au Québec était de 1780 en 2000 comparativement à 983 en 2019, soit l'équivalent d'une baisse de 48 %. Au cours des dix dernières années, le nombre de paroisses a diminué d'environ 25 %⁷.

CONSTATS

La gestion des archives des diocèses

La situation des archives varie d'un diocèse à l'autre en raison des ressources humaines, financières et immobilières attribuées à la gestion de leurs documents administratifs ou à la gestion de leurs archives historiques. Si pour certains diocèses la gestion de leurs archives est adéquate, plusieurs font face à des problématiques plus ou moins importantes. Celles-ci peuvent être dues à un manque de ressources, mais également à un manque de connaissances et de compétences en archivistique.

Les ressources humaines et financières

De tous les enjeux mentionnés lors des rencontres, le manque de ressources humaines (12 diocèses) et de ressources financières (9 diocèses) ont été les plus souvent soulevés. La combinaison de ces deux éléments, qui sont souvent indissociables l'un de l'autre, rend notamment l'embauche et le maintien d'un personnel qualifié plus ardu, mettant ainsi en péril la conservation, le traitement et l'accessibilité des archives des diocèses.

Des 22 diocèses rencontrés, onze emploient un archiviste ou un technicien en documentation ayant la formation et les connaissances pour assurer la gestion de leurs documents. De ce nombre, sept ont seulement un archiviste en poste et quatre bénéficient d'une petite équipe de trois personnes et plus.

Pour les autres diocèses, ce sont les chanceliers qui assurent la gestion des archives et ceux-ci ne peuvent pas y consacrer beaucoup de temps en raison du cumul de nombreuses responsabilités.

La conservation des documents

La conservation adéquate des documents est aussi un des enjeux identifiés par quelques représentants de diocèses. Ils ont mentionné le manque d'espace d'entreposage ainsi que des conditions de conservation (température, humidité, etc.) non conformes aux normes.

En ce qui a trait à l'espace de conservation, sept diocèses ont mentionné manquer d'espace pour entreposer leurs documents. Parmi eux, quatre ont déjà débuté des réflexions ou des démarches pour trouver des espaces supplémentaires. De plus, quatre diocèses ont des ententes avec des services d'archives privées agréés (SAPA) pour la conservation de leurs archives ou celles de leurs paroisses.

Concernant les conditions de conservation des documents, onze diocèses ont mentionné avoir des conditions adéquates ou acceptables, tandis que quatre ont souligné des situations problématiques.

⁷ Les données utilisées proviennent du site Web : <http://www.catholic-hierarchy.org/country/r3ca.html>

Pour la majorité des diocèses, les documents sont conservés soit dans des voûtes à même les locaux administratifs ou dans des locaux aménagés dans les sous-sols des cathédrales.

L'accessibilité des documents

Dans la très grande majorité des cas, les archives des diocèses et des paroisses sont accessibles sur rendez-vous. Le chercheur doit soumettre une demande qui doit être acceptée par les autorités diocésaines. Dans la plupart des cas, c'est le personnel des diocèses qui effectue les recherches et transmet les informations demandées.

En raison des renseignements personnels qu'ils contiennent, certains diocèses restreignent l'accès aux registres paroissiaux ou à certains documents. La notion d'accessibilité et son application sont différentes d'un diocèse à l'autre, car certains sont plus conservateurs tandis que d'autres aimeraient rendre davantage accessibles leurs documents.

Le nombre de demandes de recherche reçue par année est très variable selon les diocèses.

La gestion des archives des paroisses

Pour environ 65 % des diocèses, la gestion des archives des paroisses est problématique. Si la tenue et la conservation des registres paroissiaux sont adéquates pour la majorité d'entre eux, il en va autrement pour la gestion des autres documents produits par les paroisses. La fermeture de nombreuses paroisses, l'important roulement de personnel au niveau des secrétariats et les conditions de conservation des documents sont les facteurs les plus souvent évoqués pour expliquer les difficultés à assurer une saine gestion des archives paroissiales.

Près de la moitié des diocèses (9) ont indiqué donner des formations aux paroisses pour la gestion de leurs archives. Toutefois, pour certains le manque de personnel ne leur permet pas d'assurer un suivi efficace auprès des paroisses. Ces formations se basent sur le Guide de gestion des archives paroissiales produit en 1999 par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec. Plusieurs participants ont indiqué que le guide semble répondre encore aux besoins des paroisses, mais qu'une mise à jour pourrait être envisagée afin d'en actualiser le contenu.

Concernant la conservation des archives d'une paroisse à la suite de sa fermeture ou de sa fusion, les documents sont en priorité versés à la paroisse qui les accueille ou auprès d'une paroisse voisine. Quelques diocèses conservent les archives paroissiales, mais la majorité ne peut le faire en raison du manque d'espace de conservation.

De plus, pour plusieurs diocèses, la fermeture des paroisses est un défi très important auquel ils devront faire face au cours des prochaines années. Ceux-ci ne prévoient pas avoir les ressources humaines et financières ou les espaces nécessaires pour assurer le traitement et la conservation de toutes ces archives.

Les archives des communautés religieuses

L'ensemble des diocèses ont souligné que la majorité des communautés religieuses de leurs territoires conservent adéquatement leurs archives. Ils ont aussi reconnu l'importance de la conservation des archives des communautés pour l'histoire du Québec.

Actuellement, trois diocèses conservent des archives de communautés religieuses et trois autres sont, soient intéressés ou ont déjà entamé des discussions auprès de communautés pour accueillir leurs archives⁸. Pour les autres diocèses, soit ils n'ont pas eu de discussions avec les communautés de leurs régions respectives ou ils n'ont pas les espaces de conservation nécessaires pour les recevoir.

De plus, il faut souligner que certains diocèses bénéficient sur leur territoire d'un centre d'archives de BAnQ, de services d'archives privées agréés (SAPA) ou d'organismes (sociétés d'histoire, etc.) qui conservent déjà des archives de communautés religieuses.

Le rôle de BAnQ

Dans l'ensemble des rencontres, les participants ont d'abord souligné l'importance que BAnQ continue d'offrir de l'aide-conseil aux diocèses pour les soutenir dans la gestion de leurs archives et de celles des paroisses. Plusieurs aimeraient que BAnQ développe davantage d'outils et donne des formations.

Les intervenants ont aussi spécifié l'importance de développer ou d'augmenter les collaborations avec les diocèses et d'autres partenaires de différents milieux (MCC, SAPA, sociétés d'histoire, municipalités, etc.) afin de favoriser la sauvegarde des archives religieuses.

Enfin, pour pallier le manque de ressources financières, plusieurs ont demandé qu'un programme d'aide financière dédié aux archives religieuses soit mis en place pour permettre la réalisation de différents projets et faciliter l'embauche de personnel.

⁸ Il est à noter que cette situation ne s'applique pas aux diocèses anglicans, car ceux-ci n'ont pas de communautés religieuses sur le territoire du Québec.

ANNEXE 2

PORTRAIT SUR LA SAUVEGARDE DES ARCHIVES DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES CATHOLIQUES AU QUÉBEC (2021) – FAITS SAILLANTS

PORTRAIT

Population

Selon la Conférence religieuse canadienne, il y avait 11 316 religieuses et religieux au Canada en 2020. De ce nombre, 7 973 (70 %) résidaient au Québec. À titre de comparatif, ils étaient 12 890 en 2011-2012. En une décennie, le pourcentage du nombre de religieuses et de religieux a diminué de 38 %.

Répartition des communautés par région

Bas-Saint-Laurent	4	Nord-du-Québec	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1
Capitale-Nationale	23	Chaudière-Appalaches	3
Mauricie	4	Laval	1
Estrie	8	Lanaudière	4
Montréal	73	Laurentides	3
Outaouais	1	Montérégie	16
Abitibi-Témiscamingue	2	Centre-du-Québec	1
Côte-Nord	0		

Répartition des communautés par principale mission

Auxiliaires du clergé	7	Ministère sacerdotal	16
Contemplation	26	Œuvre sociale	13
Éducation	59	Santé	9
Mission étrangère	15	Autres/inconnus	3

Répartition des communautés par dates de création

17 ^e siècle	6	20 ^e siècle (1900-1949)	58
18 ^e siècle	1	20 ^e siècle (1950-1999)	23
19 ^e siècle (1800-1849)	13	21 ^e siècle	1
19 ^e siècle (1850-1899)	35	s.d.	11

Répartition des communautés par types d'autorité

Diocésain	22
Pontifical	118
Autonome et N/D	8

CONSTATS

- À l'exception des régions de la Capitale-Nationale, de Montréal et de la Montérégie, il y a peu de maisons-mères de communautés religieuses dans les autres régions du Québec. Ces régions bénéficient sur leur territoire soit d'un centre d'archives de BAnQ, de services d'archives privées agréés (SAPA) ou d'organismes (diocèses, sociétés d'histoire, etc.) pouvant représenter des partenaires potentiels pour la sauvegarde de leurs archives.
- Avec près de 50 % des communautés religieuses de l'ensemble du Québec sur leur territoire, les intervenants actuels de la région de Montréal (BAnQ, SAPA, diocèse, sociétés d'histoire, etc.) n'ont pas la capacité et les ressources nécessaires pour acquérir et assurer la sauvegarde de cette masse documentaire importante. De plus, trois des quatre SAPA⁹ situés dans cette région ont des missions thématiques et l'acquisition d'archives religieuses catholiques ne fait pas partie de leurs champs d'acquisition.
- 80 % des communautés religieuses sont de droit pontifical. Par conséquent, des démarches supplémentaires pourraient être nécessaires pour procéder à l'acquisition de ces archives.
- 55 % des communautés ont pour mission première l'éducation, la santé et les services sociaux. Depuis la Nouvelle-France jusqu'à la période de la Révolution tranquille, les communautés religieuses ont assumé ces champs d'activité qui sont maintenant sous la responsabilité du gouvernement. Leurs archives, qui témoignent de ces missions, ne sont donc pas seulement complémentaires à celles conservées par l'État, mais elles en sont la genèse.

⁹ Centre Canadien d'architecture, Musée McCord, Archives juives canadiennes Alex Dworkin.